

Dossier d'inscription

année scolaire 2018-2019



NOM :

Prénom : Sexe : F M

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse :

.....

Documents à fournir pour l'inscription de l'enfant à l'école :

- Dossier d'inscription complété et signé
- Règlement de l'école signé
- Fiche de paiement des frais de scolarité + chèques + attestation quotient familial
- Attestation d'assurance « responsabilité civile » et d'assurance « individuelle accidents corporels »
- Fiche « santé » complétée et signée
- Photocopie de la page « vaccinations » du carnet de santé

Après réception du dossier d'inscription complet et des documents demandés, un rendez-vous avec la direction vous sera proposé afin de valider l'inscription.

Date limite de réception des dossiers :

Pour les nouveaux élèves : **18 mai 2018**

Pour les anciens élèves : **30 avril 2018**

Responsables légaux :

Mère :

NOM : Prénom :

Profession :

Si Demande de mutation, à préciser :

Adresse :

.....

Téléphone: Email :

Père :

NOM : Prénom :

Profession :

Si Demande de mutation, à préciser :

Adresse :

.....

Téléphone : Email :

Important: en cas de séparation ou divorce, fournir une ordonnance de jugement, ou le dernier document en vigueur certifié sur l'honneur.

Autre responsable légal :

NOM : Prénom :

ou Organisme : Fonction :

Lien avec l'enfant :

Adresse :

.....

Téléphone : Email :

Nom et prénom des personnes autorisées à emmener l'enfant à la sortie de l'école :

NOM : Prénom :

NOM : Prénom :

NOM : Prénom :

NOM : Prénom :

Questionnaire enfant

Faites une brève description de son parcours scolaire :

.....
.....
.....

Y a-t-il des informations à nous communiquer ?

Sur ses relations :

.....
.....

Sur des événements marquants ou traumatisants :

.....
.....

L'enfant a-t-il ou a-t-il eu un suivi individuel ?

.....
.....

Je déclare sincères et exactes les informations contenues dans ce questionnaire.

Signature des responsables légaux :

Questionnaire parents

Pouvez-vous accompagner les sorties à l'extérieur de l'école ?

.....

Quelles compétences pouvez-vous transmettre à l'association ?

.....
.....

Sorties pédagogiques

L'école organise régulièrement des activités pédagogiques hors de l'enceinte de l'école : sorties nature, activités culturelles, etc.

Vous autorisez **Vous n'autorisez pas**
vos enfants à participer à toutes les activités se déroulant en dehors de l'enceinte de l'école.

Lorsque le déplacement pour se rendre sur le lieu de l'activité intervient pendant que l'enfant est sous la responsabilité de l'école, il est proposé aux parents que les éducatrices et assistantes emmènent l'enfant dans leur véhicule personnel. Une assurance a été souscrite par l'école pour assurer ces trajets.

Vous autorisez **Vous n'autorisez pas**
les éducatrices et assistantes de l'école à transporter vos enfants dans leur véhicule personnel, dans le cadre d'une sortie pédagogique.

Droit à l'image

L'association est amenée à produire des documents de communication dans le cadre d'expositions ou de manifestations, à communiquer dans divers médias, etc.

Vous autorisez **Vous n'autorisez pas**
l'association à utiliser la photographie de vos enfants dans le cadre de ses activités (publication, site internet, ...)

Co-voiturage

Je suis intéressé Je ne suis pas intéressé

Sortie autonome (enfant de plus de 4 ans)

J'autorise Je n'autorise pas
mon enfant à sortir le matin sans surveillance de l'adulte, dans l'enceinte de l'école.

Fait à **le .. / .. /**

Signature des responsables légaux, précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Frais de scolarité 2018-2019



Frais d'inscription

Les frais d'inscription s'élèvent à 90 € par famille et par an, payables au 1er juillet précédent la rentrée.

Ce montant inclut l'adhésion à l'association « Les Papillons » qui permet notamment de voter lors des assemblées générales.

Ces frais ne sont pas remboursable en cas d'annulation.

Frais de scolarité mensuels pour un enfant

Mode de règlement : 12 chèques sont fournis à l'inscription, ils sont encaissés le 5 de chaque mois de août à juillet.

Chèques à l'ordre de l'association « Les Papillons, grandir et devenir »

Les frais de scolarité sont établis en fonction des moyens financiers des familles. Ils sont calculés avec le quotient familial de la CAF ou de la MSA (attestation à nous fournir lors de l'inscription).

Les frais de scolarité permettent de financer :

- les salaires et charges du personnel de l'école
- les locaux : loyer, entretien, chauffage, électricité, etc...
- les matériels : pédagogiques, fournitures diverses

| 1 ^{er} enfant | Quotient familial (fourni par la CAF ou la MSA) | Tarif mensuel € (x 12 mois) 4 jours/semaine |
|------------------------|----------------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| Tranche 1 | < 1200 € | 240 € |
| Tranche 2 | De 1200 € à 1600 € | 285 € |
| Tranche 3 | > 1600 € | 330 € |

Tarifs réduits

Fratries

- 85% du tarif pour le deuxième enfant
- 70% du tarif pour le troisième enfant

Temps partiel

2 jours fixes par semaine : 50% du tarif

| 2ème enfant 80 % du tarif | Quotient familial (fourni par la CAF ou la MSA) | Tarif mensuel € (x 12 mois) 4 jours/semaine |
|--------------------------------------|------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|
| Tranche 1 | < 1200 € | 204 € |
| Tranche 2 | De 1200€ à 1600 € | 242 € |
| Tranche 3 | > 1600 € | 280 € |

Repas

N'ayant pas de cantine, le temps de repas sera un temps de garderie.

Les frais de garderie de 12h00 à 13h30 sont compris dans les frais de scolarité, sur une base de 5€/enfant (**ouvrant droit au crédit d'impôts en faveur des dépenses de frais de garde des jeunes enfants jusqu'à 6 ans**).

Païement des frais de scolarité



Enfant(s) :

Chèques encaissés le 5 du mois.

Scolarité à Temps plein

MI-Temps : Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Indiquez les jours de scolarisation choisis (sous réserve des disponibilités).

| Païement du mois de | Banque | Numéro de chèque | Montant |
|---------------------------------|--------|------------------|---------|
| Août 2018 | | | |
| Septembre 2018 | | | |
| Octobre 2018 | | | |
| Novembre 2018 | | | |
| Décembre 2018 | | | |
| Janvier 2019 | | | |
| Février 2019 | | | |
| Mars 2019 | | | |
| Avril 2019 | | | |
| Mai 2019 | | | |
| Juin 2019 | | | |
| Juillet 2019 | | | |
| Frais d'inscription par famille | | | 90 € |

Les chèques sont à établir à l'ordre de l'association « Les Papillons, grandir et devenir »

Fait en deux exemplaires à le Signature de la Présidente

Signature des parents

Précédée de la mention « lu et approuvé »